

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 6 Novembre 2009

Présents : MM TREMEGE – PAUL – FROSSARD – BRUNET – BOUBEE – LIDAR – LESCOUTE – VIGNES – DUFAURE – BARROUQUERE THEIL – CALATAYUD – DUFFAU – FAURE – FORGET – FOURCADE – GARROCQ – HABAS – JOUANOLOU – JUNCA – LARRAZABAL – PAULET – PIRON – POEYDOMENGE – RIVIERE – PUYSEGUER (suppléant de M.ROBERT) – TOUYA - MMES CASSAGNE RODRIGUEZ (suppléante de Mme ARGOUNES) – DOUBRERE -

Excusés : MM BONNEMAISON – ROBERT - Mme ARGOUNES -

:

*

**

M. TREMEGE : Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, je voudrais vous préciser qu'une délibération n° 20 est remise sur table et qui concerne des ventes de parcelles à Ibos.

Avec l'accord de M. POEYDOMENGE, nous allons aborder tout de suite le point n° 1 tant que MM. TERRAUBE et VILLOCEL sont présents au cas où ils auraient à répondre à vos questions.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE CAHIER DES CHARGES DE CESSIONS DES TERRAINS POUR LA ZAC SEMEAC-SOUES

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES, ALSTOM, CACG-SEPA

M. TREMEGE : Je vais demander à MM. TERRAUBE et VILLOCEL d'approcher parce que s'il y a des questions dont les réponses sont de vos compétences respectives, je vous demanderai de bien vouloir les donner.

M. DUFAURE : Nous allons bien sûr vous donner l'autorisation de signer ce protocole d'accord. Simplement, je voudrais savoir, par rapport à ce que nous avaient dit les aménageurs, si la signature est concomitante avec les autres signatures liées notamment à l'opérateur commercial, à l'enseigne commerciale, à la CEGELEC. On nous avait expliqué que l'on devait faire cela le même jour. Alors on aimerait savoir précisément quel jour et si on va signer en même temps ce protocole d'accord entre le Grand Tarbes, Alstom et la CACG-SEPA.

M. TREMEGE : En effet, les signatures concomitantes entre Alstom et l'entreprise titulaire du contrat de promotion immobilière, entre Alstom et les aménageurs, entre les aménageurs et l'opérateur, toutes les signatures auront lieu le 24 novembre prochain. Vous recevrez bientôt une invitation pour participer à cette séance de signatures.

M. TERRAUBE : L'accord entre CEGELEC et Alstom devra être signé le 17 novembre.

M. DUFAURE : Je voudrais rajouter que nous sommes satisfaits de l'aboutissement de ce long feuilleton entre Alstom, l'opérateur, les enseignes. Cela fait de nombreux mois que nous sommes sur ce projet difficile. Aujourd'hui, avec cette signature au niveau du protocole porté par le Grand Tarbes, nous aboutissons à quelque chose qui va être structurant pour notre agglomération tarbaise.

Je sais que cela n'a pas été facile notamment pour vous M. le Président puisque vous vous souvenez que lors de l'ancienne présidence du Grand Tarbes, vous vous étiez opposé à cette ZAC mais je constate que le chemin parcouru est un bon chemin et je voudrais vous féliciter pour le travail accompli sur vous-même. Difficile d'autant plus qu'un certain nombre d'enseignes locales voient ce projet d'un mauvais œil mais on sent bien que le rééquilibrage non seulement commercial mais géographique va se faire et pour notre part, même s'il est moindre que ce qui était prévu, nous sommes satisfaits.

M. TREMEGE : M. DUFAURE, je suis particulièrement sensible à vos propos et à vos félicitations. Je vous remercie d'avoir noté le travail accompli au cours des derniers mois, dans des conditions difficiles et je voudrais associer à ces félicitations le travail fait par les aménageurs, des centaines d'heures de travail avec toutes les parties, parfois pour rien.

Vous n'ignoriez pas que je n'ai jamais été très enthousiaste sur ce projet, que néanmoins je considère que l'intérêt général c'est que l'usine d'Alstom soit rénovée, restaurée, confortée, consolidée sur le site. D'ailleurs, je suis très heureux des commandes faites par la SNCF d'une centaine de matériels fabriqués par Alstom notamment sur Tarbes dans un premier temps, sur un programme d'acquisition de mille machines dans les prochaines années, la Région Midi-Pyrénées contribuant pour sa part. Cela nous conforte dans la pensée qui est la nôtre qu'une usine rénovée d'un côté puis des commandes de l'autre, cela préserve et consolide les emplois sur le site.

Par ailleurs, mon souci est de contribuer aussi à la préservation de l'offre commerciale existante et notamment du centre ville. C'est pour cela que dans les engagements des partenaires, il y a des engagements clairs et précis d'accompagnement de la dynamique commerciale en centre ville, à travers l'aide apportée à l'office du commerce nouvellement créé à Tarbes.

Ensuite, j'espère qu'avec les réductions de mètres carrés que nous avons réussi à faire admettre à l'opérateur et donc aux enseignes, l'impact sur l'offre existante à Orleix, Ibos, centre ville de Tarbes, sera moindre que ce que l'on a pu craindre ou en tout constater dans le rapport de CVL. Malgré tout, l'impact sera négatif mais comme je l'ai dit dans le dernier conseil communautaire, je pense qu'on est arrivés à un point d'équilibre avec ce qui va être signé le 24 novembre entre l'exigence de satisfaire Alstom, les justes attentes de certains consommateurs qui souhaitent une offre diversifiée et concurrente et la satisfaction de l'exigence qui est la mienne du maintien du commerce de centre ville.

J'espère que le point d'équilibre sera atteint. Je suis invité lundi prochain à participer à une table ronde à Paris à laquelle je serai représenté par François-Xavier BRUNET puisque je serai en déplacement à l'étranger, organisée par PROCOS qui réunit tous les acteurs majeurs en matière de commerce. Je ne vous cache pas que si on a été choisi, cela prouve que l'on considère qu'il y a une dynamique commerciale qui existe ici mais néanmoins, les animateurs de cette grande manifestation nationale qui ont une parfaite connaissance de nos territoires respectifs, ont quand même émis quelques doutes sur l'offre commerciale existante de ce que nous sommes en train de faire, car l'offre commerciale qui va exister demain sur cette agglomération est une offre qui correspond à une zone de chalandises de 300 000 habitants.

Vous voyez que quand je disais que 90 000 m² c'était impossible, même à 31 000 m², cela va être difficile et nous devons être vigilants. C'est pour cela que dans le même temps, une politique de dynamisation du commerce de centre ville va être menée.

J'espère que vous serez nombreux, mes chers collègues, le 24 novembre prochain pour participer à cette signature, nombreux à faire état du sentiment dont M. DUFAURE vient de parler à l'instant. Que les affaires se fassent, le chantier d'Alstom va commencer rapidement mais ne croyez pas que les choses seront simples par la suite pour l'aménagement de la zone commerciale. M. DUFAURE, je vous signale que nous avons déjà reçu un recours alors que l'on n'a encore rien signé. On s'y attendait. Quelle qu'aurait été la solution choisie, de toute façon, il y aurait eu des recours. Pour l'instant c'est un recours gracieux mais il risque d'y avoir un recours contentieux. Nous ferons face avec les aménageurs et l'ensemble des partenaires.

M. BOUBEE : Qui a fait un recours, Monsieur le Président ?

M. TREMEGE : Pour l'instant c'est celui qui a été évincé, celui qui n'a pas été choisi. Mais il y en a vraisemblablement d'autres. C'est un recours que j'ai reçu il y a quelques jours, présenté par Maître BOUYSSOU qui est quand même un spécialiste du droit de l'urbanisme pour le compte de M.A.B. Développement et de la S.A. Sovindex.

Messieurs VILLOCEL et TERRAUBE, je vous renouvelle mes remerciements pour le travail que vous avez fait et vous savez ce n'est pas fini, mais on va dire que les honoraires que vous nous facturez pour l'instant sont justifiés, pour l'instant, après on verra. Merci de votre présence.

Je soumets cette délibération n° 2 à votre approbation.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Je voudrais maintenant, avant de passer la parole à M. Guy POEYDOMENGE, vous demander si vous êtes d'accord pour approuver les comptes rendus des conseils communautaires du 25 septembre et du 6 octobre 2009. Y a-t-il des remarques, des amendements, des précisions ?

M. PAUL : Merci Monsieur le Président. Je remarque que je manque au moins à une personne quand je ne suis pas là, c'est à Yannick BOUBEE, et je t'en remercie Yannick. Tu étais le seul à avoir remarqué mon absence. Bon, pour être plus sérieux, lorsque notre éminent journaliste de la Nouvelle République est venu me demander quels étaient les projets de Bordères, il est évident que j'ai parlé de la plaine de jeux qui fait grandement défaut à Tarbes.

Je rappellerai simplement que lorsque je m'occupais du Stado, il fallait s'y prendre un an, un an et demi à l'avance, pour réserver les terrains ou les salles de sports en cas de mauvais temps. Donc, c'est vraiment une nécessité. Je me suis mal exprimé peut-être, ce n'est pas le projet de Bordères bien évidemment, les associations de Bordères pourront en bénéficier au même point que les autres associations de la communauté, à tel point que nous sommes en train de préparer un terrain de rugby à proximité du terrain de foot actuel, au cas où cette plaine de jeux tarderait à voir le jour. Bien sûr nous ne mettrons pas les mêmes moyens. Bordères n'a pas les moyens du Grand Tarbes pour faire ce qu'il faudra réaliser et il convient aussi – tout comme on parle de rééquilibrer les zones commerciales « Est-Ouest » - de rééquilibrer les zones sportives « Nord-Sud-Ouest », parce que sur ce coup là, au Nord nous étions aussi un peu délaissés. Il y a la zone Bastillac, la zone Valmy, le terrain Maurice-Trélut. Donc s'il y avait une plaine de jeu indispensable pour la communauté de commune au Nord, je ne crierai pas au scandale et j'espère que vous non plus. Ensuite, je crois que je me suis mal exprimé aussi : je n'ai pas demandé à ce que les clubs locaux soient résidents du stade mais je le précise je ne voudrais pas non plus qu'ils en soient lésés. Je sais que le club nautique tarbais a des créneaux horaires pour la piscine, pareil pour le club d'escrime avec la salle d'escrime. Donc, je ne vois pas pourquoi le club de foot de Bordères et celui de rugby n'auraient pas des créneaux réservés si cette plaine de jeux se réalise à Bordères. D'autant que la proximité de ces terrains avec la commune de Tarbes qui sera la première bénéficiaire de cet ensemble là, prêche un peu en notre faveur.

M. DUFAURE : C'est intéressant ce que vient de dire Christian PAUL, parce que chaque commune de l'agglomération a bien sûr des projets, qu'ils soient sportifs, culturels ou autres, par contre, nous avons des compétences les uns et les autres : des compétences qui sont du Grand Tarbes et nous avons aussi des compétences qui sont des communes. Lorsque j'ai développé la zone sportive derrière l'église, elle était inscrite au contrat d'agglomération, nous avons déjà réalisé des équipements mais c'est la commune qui a pris la maîtrise d'ouvrage, parce qu'il n'était pas possible que ce soit le Grand Tarbes. J'aurais bien aimé que ce soit le Grand Tarbes, tout le monde aimerait bien que ce soit le Grand Tarbes. C'est compliqué de vouloir tout d'un coup avoir des installations communautaires et que ce soit le Grand Tarbes qui les prenne en charge. Parce que si c'est le cas vous allez avoir des demandes extrêmement nombreuses et on sait bien que les finances du Grand Tarbes ne pourront pas y subvenir. Surtout que cela voudrait dire que l'on ait de nouvelles compétences. Il faudrait donc les mettre en œuvre, et que nous avons des compétences là où nous avons des difficultés à mettre à niveau nos équipements, qu'ils soient culturels ou sportifs. Nous le faisons, petit à petit, mais nous avons déjà des difficultés de ce point de vue. Alors, de grâce, n'en rajoutons pas, commençons à traiter nos propres problèmes, c'est-à-dire ce qui est de notre compétence, et nous avons déjà de quoi faire sans encore en rajouter alors que nous savons que nos finances ne pourront pas les supporter.

M. TREMEGE : Je crois Monsieur DUFAURE, que la question ne se pose pas tout-à-fait en ces termes. A Séméac, vous aviez un projet qui concernait la commune de Séméac, vous l'avez réalisé et c'est très bien. Effectivement, vous avez raison de dire qu'il n'est pas dans les compétences du Grand Tarbes de réaliser des projets d'intérêts communaux et qui correspondent à des attentes et à des besoins d'une commune, fut-elle membre de la communauté d'agglomération. Par contre, il y a des infrastructures sportives qui peuvent être d'intérêt communautaire, qui peuvent être réalisées sur le territoire de n'importe laquelle des communes de la communauté d'agglomération. Aujourd'hui, c'est vrai, Francis TOUYA l'a dit, je pense qu'il va intervenir, nous sommes de plus en plus sollicités par des clubs et pas uniquement de Tarbes, qui nous font état des difficultés à obtenir des créneaux sur des

terrains. Souvenez-vous, c'est à ce moment là que Monsieur le Maire de Bours nous a dit qu'il y avait des créneaux sur son terrain. On en a pris acte et on verra si on peut proposer à des clubs d'utiliser ces créneaux. On avait même évoqué la gratuité, ce qui lui a fait lever les bras au ciel. Mais la question est de savoir où se trouvent des terrains disponibles. Aujourd'hui, si on veut créer une nouvelle plaine de jeux, comme celle de la plaine Valmy par exemple – il n'y a pas que des clubs de Tarbes qui viennent jouer à Valmy – on n'a plus de terrain sur la ville de Tarbes, on est bien obligé de regarder les terrains disponibles sur les communes autour de Tarbes. Si on a besoin de créer une plaine de jeux qui correspond à la satisfaction des besoins de plusieurs communes ou de plusieurs clubs des communes de l'agglomération, il faudra bien qu'on y réfléchisse. On en est là pour l'instant : à la réflexion. On en a parlé lors du séminaire d'ailleurs.

M. TOUYA : Je ne reviendrai pas sur les éléments dont je vous avais parlé suite à la dernière réunion sur les équipements sportifs et où nous avons tous acté le besoin et la nécessité d'avoir sur l'agglomération une plaine de jeux. Aujourd'hui, on se trouve à ce carrefour. Il n'est pas question de décider que si tel devait être le projet de la communauté d'agglomération, cette plaine de jeux se réaliserait à Bordères ou ailleurs, je crois qu'aujourd'hui il faudrait pouvoir acter le principe d'étudier ce projet selon des critères qui sont des critères géographiques, d'accessibilité et bien sûr aussi financiers, en fonction du coût des terrains, du coût de l'achat du foncier. Moi, je suis à votre disposition, si Monsieur le Président m'y autorise, j'étudierais le projet plus en avant de façon à ce qu'il puisse être soumis lors d'un prochain conseil communautaire.

M. TREMEGE : Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour et on aura l'occasion d'en reparler. Je crois qu'il faut qu'on continue à recenser l'expression des besoins dont certains ont déjà été formulés auprès de Monsieur TOUYA, ensuite on verra s'il y a lieu d'inscrire ou non à l'ordre du jour ce sujet.

Je souhaite qu'on en revienne à l'ordre du jour précisément et je voudrais remercier une nouvelle fois Guy POEYDOMENGE que j'ai encore sollicité, toujours sur le traitement des déchets dans le département, parce qu'il y a des projets qui sont discutés aujourd'hui et qui nous préoccupent tous.

M. POEYDOMENGE : Je pense effectivement qu'il est important de faire au moment où nous en sommes un petit point sur le problème du traitement des déchets sur le département parce que nous allons arriver dans les semaines et les mois qui viennent à des décisions qui seront structurantes pour les 30-40 prochaines années. Il n'est pas inutile de rappeler quels sont les acteurs du traitement sur le département.

Le premier c'est le Préfet – l'Etat - lui il règle,

Le second c'est le Conseil Général qui fixe les orientations à travers le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont il a la responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2005, c'est un prescripteur,

Le syndicat départemental qui lui est l'opérateur et qui est chargé de mettre en musique les orientations fixées par le Conseil Général et qui fera les choix techniques. Le Conseil Général ne fait pas les choix techniques, il donne les orientations au syndicat qui fera les choix techniques et structurants pour le traitement des déchets pour le département.

Aujourd'hui, où en est-on ?

Du côté du PDEDMA - Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés – les choses avancent. La révision du plan est en cours. Il y a quatre commissions consultatives qui se sont tenues. Des propositions fortes ont été faites et le plan est en cours de

rédaction. Il sera présenté à la commission consultative certainement en janvier ou février. Je me tourne pour confirmation vers Guy DUFAURE qui a ce dossier en charge au niveau du Conseil Général. Il y a deux décisions capitales qui ont été prises :

La première qui est de se diriger vers la mise en place d'une filière de traitement « mécano-biologique », ce que l'on appelle le PTMB (pré traitement mécano biologique) avec derrière, l'enfouissement. Cette décision a été prise à l'unanimité de la commission consultative qui se compose de 31 membres. Donc, la solution incinération a été exclue à l'unanimité.

La deuxième décision structurante et capitale c'est qu'en plus de Bénac ou d'une nouvelle création d'installation privée dédiée aux déchets industriels, banal, les DIB, il y aurait création par le syndicat départemental, donc collectivité publique, d'un site d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage publique. Donc le SMTD a une obligation de résultat et devra mettre dans les années qui viennent un centre d'enfouissement public. Cette décision a été prise à l'unanimité moins une voix, cette voix étant celle de l'association des riverains du site du Bécut.

Donc, vous le voyez bien, la décision prise est une gestion différenciée selon la nature des déchets, d'un côté les déchets des ménages comme le fixe la loi à la collectivité, de l'autre, les DIB à l'initiative des professionnels.

Le SMTD : il faut rappeler un principe fort qui avait permis de fédérer les trois syndicats qui étaient en place avant 2008, le Syndicat Adour qui était le plus gros des syndicats et qui prenait toute la partie centrale du département depuis La Mongie jusqu'au Gers, de l'autre côté sur la partie Est le SMECTOM de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux et de l'autre côté le Syndicat du Pays des Gaves. On avait réussi à se mettre d'accord et à constituer un syndicat départemental à une condition, c'est que la maîtrise d'ouvrage, à terme, des installations de la filière soit une maîtrise d'ouvrage publique. C'est important à rappeler parce que cela aussi, influera dans la rédaction du plan départemental par le Conseil Général.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? On est au pied du mur et dans une situation critique qu'à l'époque, avec Guy DUFAURE, on ne s'était pas gêné, en particulier en 2002, de mettre en avant en disant : attention, les échéances arrivent, nous allons être bloqués sur ce département au niveau des exutoires pour nos déchets et aujourd'hui, nous y sommes.

La première échéance est dans quelques jours, c'est le 31 Décembre 2009 pour le secteur de l'Est du département, donc pour Capvern. Le site qui, depuis le 1^{er} Juillet 2009, n'est plus conforme à la réglementation européenne transcrite en droit français, a été autorisé pour six mois supplémentaires par le Préfet et il va fermer, de façon irrémédiable, le 31 Décembre 2009. Là, nous allons avoir 12 000 tonnes de déchets à transporter. Où ? On verra après.

Deuxième échéance : fermeture définitive de Lourdes au 31 Décembre 2011. Là, nous avons profité de l'été pour mettre à niveau la dernière alvéole du casier actuellement ouvert. Sur Lourdes, sur la partie Ouest et Sud du département, nous sommes parés jusqu'au 31 Décembre 2011. C'est demain le 31 Décembre 2011. Là aussi, pas de réserve foncière, impossibilité sur l'emprise actuelle d'ouvrir un autre casier.

Troisième échéance : c'est le terme de l'arrêté préfectoral de Bénac qui est fixé aujourd'hui au 31 Juillet 2013, pour 80 000 tonnes avec toutefois un sursis à statuer qui pourrait nous amener à une ouverture jusqu'en 2016.

Pourquoi troisième échéance ? C'est parce qu'il y a deux ans maintenant, VEOLIA avait déposé une demande de modification des conditions d'exploitation du site de Bénac qui était orientée vers deux hypothèses :

- première hypothèse : augmentation des tonnages entrants à hauteur de 125 000 tonnes par an et ouverture du site jusqu'en 2018 ;
- deuxième hypothèse : acceptation des tonnages entrants jusqu'à une limite de 100 000 tonnes jusqu'en 2021.

Là-dessus, en Juillet/Août 2008, il y a eu une enquête publique qui s'est achevée fin Août et si le Préfet a attendu de partir et a laissé son successeur prendre la décision, c'est qu'il y avait quand même problème, sous la pression conjointe de l'association, donc Becut Environnement et de certains élus. Cette pression a été très forte au moment de l'enquête publique. Je ne porte pas de jugement de valeur, je ne dis pas : ils avaient raison ou ils avaient tort, mais je dis qu'aujourd'hui, les conséquences de cet arrêté sont opposables à VEOLIA et gênent le Syndicat Départemental. Pourquoi ? Parce que VEOLIA n'a pas obtenu une augmentation au volume d'entrée des déchets, donc aujourd'hui, théoriquement, les 12 000 tonnes de Capvern ne peuvent pas venir sur Bénac.

Deuxièmement, l'arrêté préfectoral qui datait de 2006, qui bornait à 2013 l'autorisation d'exploitation pour VEOLIA, n'a pas été prorogé au-delà. Le Préfet a dit qu'en 2011, on pourra réexaminer éventuellement ce dossier sous deux conditions qui ne peuvent être levées que par le Conseil Général :

- la première est de dire qu'il faut faire en sorte que l'accès à Bénac soit mieux sécurisé qu'il n'est aujourd'hui, on ne parle pas de la création d'une voie dédiée, on parle de la sécurisation de l'accès,
- la deuxième est que le plan départemental d'élimination des déchets soit approuvé.

Alors vous comprenez pourquoi 2011, parce que le plan départemental va être rédigé en Janvier/Février, ensuite il va suivre tout le circuit des autorisations administratives, d'enquêtes publiques, d'éventuels recours et on peut imaginer qu'au mieux fin 2010, plutôt début 2011, il pourra être approuvé par le Conseil Général. Jusqu'en 2011, nous sommes dans l'incertitude. Or, aujourd'hui, nous avons, nous, syndicat, à prendre des décisions parce qu'on ne peut plus attendre. On est coincé et au 31 Décembre 2009, nous devons amener 12 000 tonnes de déchets quelque part.

Je rappelle qu'il y a eu une baisse d'activité liée à la crise économique et les tonnages entrants sur la projection 2009 que nous avons sur Bénac seraient de 72 000 tonnes pour 80 000 autorisés.

Le plan départemental nous oblige à trouver un site pour installer la future ISDND qui est la nouvelle appellation des centres de stockage (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux). L'arrivée de ce futur centre est conditionnée par un site que nous serions autorisés à exploiter et qui serait accepté socialement. On n'en est pas encore là même si nous avons déjà commencé l'étude et j'en dirai un mot tout à l'heure.

Vous voyez bien qu'on mesure aujourd'hui les conséquences de l'arrêté préfectoral qui a été pris concernant Bénac.

Il y a aussi un autre élément qui est perturbant, c'est pour cela que l'autre jour j'ai dit à M. le Président qu'il y a deux types de problèmes, un problème juridique et un problème fiscal.

Le problème juridique c'est qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas théoriquement aller sur Bénac, au moins pour la totalité de nos déchets, parce qu'ils n'ont pas l'autorisation de les recevoir. La deuxième chose, c'est que nous ne sommes pas autorisés à sortir nos déchets du département, donc là il y a quand même le problème du plan départemental qui doit être levé par la révision du plan départemental. Le Préfet sera certainement obligé de prendre une mesure exceptionnelle.

Le problème fiscal : les conditions de négociation du marché que nous avons à Bénac aujourd'hui, que nous avons négocié pour 4 ans en Avril 2008, ne tiennent plus. Il est écrit dans ce marché que le prix est fixé en fonction des hypothèses qui étaient dans le dossier que VEOLIA avait envoyé à la Préfecture pour la modification de ces conditions d'exploitation du site notamment la garantie des prix pendant quatre ans à ce niveau-là qui est aujourd'hui, hors taxes et hors TVA, de 71,30 € à la condition de pouvoir accueillir au minimum 100 000 tonnes par an. Aujourd'hui, la Préfecture a dit que ce sera 80 000 et non 100 000 tonnes.

Aujourd'hui, j'ai un courrier de VEOLIA qui dit que s'il ne reçoit pas de tonnage supplémentaire, il faudra revoir les coûts et l'augmentation prévisible se situe entre 37 et 40 %.

Le SMTD a donc lancé un appel d'offres qui sera ouvert le 19 novembre pour ces 12 000 tonnes de Capvern pendant quatre ans.

M. TREMEGE : pourquoi dit-on que ça va aller à Saint-Gaudens alors ?

M. POEYDOMENGE : On dit que cela va aller à Saint-Gaudens parce que la Préfecture sachant très bien dans quelle situation nous étions, a pris langue avec les départements voisins de façon à connaître les conditions d'accès dans les sites de la première et deuxième couronne des Hautes-Pyrénées. Saint-Gaudens a répondu qu'elle aurait la capacité sur le site de Lieoux, Montech dans le Tarn et Garonne aurait aussi la capacité de nous accueillir alors que les Pyrénées Atlantiques, les Landes et le Gers ne l'ont pas. Le Gers a quatre sites d'enfouissement et depuis le 1^{er} juillet, aucun n'est conforme à la nouvelle réglementation.

Pour cet appel d'offres, nous avons eu quatre dossiers retirés à ce jour.

M. TREMEGE : Je voudrais que vous expliquiez pourquoi Capvern ne peut pas venir sur Bénac ?

M. POEYDOMENGE : Capvern ne peut pas venir sur Bénac ou tout au moins en totalité parce que d'après leur projection, ils seraient à 72 000 tonnes sur l'année 2009 et n'auraient la capacité d'accueillir que 8 000 tonnes. Pour accueillir 12 000 tonnes, il faudrait qu'ils décident de ne plus accueillir du tonnage provenant des professionnels de ce département. Cela voudrait dire qu'ils n'auraient plus de solution locale pour enfouir leur DIB et devraient aller dans les départements alentour.

Aujourd'hui, sur les 72 000 tonnes il y a à peu près 50 000 tonnes d'ordures ménagères et il faudrait en 2010, se débarrasser d'une partie des 22 000 tonnes en rompant un certain nombre de contrats avec les professionnels du département et que ces derniers trouvent des exutoires hors département pour enfouir ces DIB.

Je vous informe que pour ce qui nous concerne, en régie, jusqu'au 1^{er} janvier 2009 sur le site de Lourdes, on accueillait des DIB des professionnels. J'ai eu une mise en demeure du préfet d'arrêter cet accueil parce qu'on dépassait le tonnage autorisé. Voilà pourquoi, en toute hypothèse, tout le tonnage de Capvern ne pourra pas aller sur Bénac.

Je ne connais pas la solution qui sera retenue mais quoi qu'il en soit, inéluctablement il y aura une augmentation du marché actuel au 1^{er} Janvier. Elle ne sera peut-être pas de 37 % si Véolia récupère une certaine partie du tonnage de Capvern mais elle sera quand même effective parce qu'aujourd'hui, ils sont obligés de passer leurs amortissements non plus sur 2018-2021 mais sur 2013.

M. TREMEGE : Ou 2016.

M. POEYDOMENGE : Le secrétaire général de la Préfecture m'a confirmé il y a environ quatre semaines, qu'elle ne rouvrira ce dossier qu'en 2011 au moment où le plan départemental aura été approuvé.

M. TREMEGE : Véolia nous dit qu'elle ne pourra maintenir ce prix de 71,30 € la tonne que si on arrive à 100 000 tonnes. Aujourd'hui, alors que le prix a été fixé à 71,30 € l'autorisation est à 80 000 tonnes. Pour quelles raisons nous disent-ils qu'ils maintiendront le prix à 71,30 € s'ils passent de 80 000 à 100 000 tonnes ?

M. POEYDOMENGE : Leur amortissement est fait sur un volume plus important (100 000 tonnes), alors qu'ils ont eu une autorisation confirmée à 80 000 tonnes. Inéluctablement, quelle que soit la solution retenue, on aura une augmentation.

M. TREMEGE : Ce qui est absurde, c'est d'avoir fixé un prix sur une base de 100 000 tonnes alors que l'on en n'autorise que 80 000.

Faire admettre une augmentation des ordures ménagères de 35 ou 40 %, cela apparaît quelque chose d'impossible. Je crois qu'il faut que l'on se mette tous d'accord pour faire en sorte que :

- 1 – l'hypothèse de passer de 2013 à 2016 soit actée le plus vite possible,
- 2 – l'on essaie de voir, alors que les prix ont été fixés pour 100 000 tonnes alors qu'on avait une autorisation de 80 000 tonnes, pourquoi ne pourrait-on passer en autorisation de 80 000 à 100 000 tonnes auquel cas il pourrait accueillir les 12 000 tonnes de Capvern et peut-être même plus tard, les 22 000 tonnes de Poueyferré ?

M. POEYDOMENGE : Je vais être clair. Il y a un contentieux. Il y a eu un certain nombre de réunions publiques qui se sont tenues à l'initiative de certains élus et je suis un peu le mouton noir. Dans le cadre de l'enquête publique, j'avais, au nom du SMTD et à la demande du commissaire-enquêteur, fait une contribution qui a été approuvée le 28 août 2008 à l'unanimité moins quatre abstentions.

Je répète que j'ai fait cette contribution à la demande du commissaire-enquêteur qui demandait que nous ayons au moins la possibilité d'aller à Bénac jusqu'en 2016. Pourquoi ? Parce que 2008-2016 nous était nécessaire pour trouver un site.

Je ne me suis pas fait que des amis en me prononçant clairement sur au minimum, 2016. Le préfet ne nous a pas suivis et je saurai expliquer pourquoi nous sommes contraints d'augmenter indépendamment des mesures prévues dans la loi de finances. Cette loi prévoit une augmentation selon que l'on soit certifié ISO ou pas, de 30 à 33 % de la taxe générale sur les activités polluantes.

M. TREMEGE : A ma connaissance, il y a un nouveau préfet. Est-ce que le débat peut être réouvert ? Sommes-nous tous d'accord pour le défendre, surtout quand on vient de dire que pour trouver, aménager un nouveau site qui aura toutes les autorisations, il faut entre 7 et 10 ans. Il faut prendre conscience que Bénac doit continuer au-delà de 2013 voir même de 2016. Il faut donc acter cela et demander que cela le soit, sinon je demande que l'on identifie clairement ceux qui sont responsables du refus de ces solutions, mais ce ne sera pas nous.

M. PAUL : Je vais faire un petit peu le candide devant cette situation difficile, inquiétante. Est-ce que le choix du site de récupération des ordures ménagères a été déterminé ? On est au pied du mur, on a des solutions et on ne peut pas les appliquer.

M. POEYDOMENGE : Je vais essayer de répondre aux deux questions.

D'abord la question du président : J'ai demandé à être reçu dès que la nouvelle préfète est arrivée. Avec Sylvie Soroste et le directeur du SMTD, nous avons rencontré le secrétaire général qui est tout à fait conscient du problème et qui nous a dit de lancer l'appel d'offres. Aujourd'hui je risque d'être amené à demander à nouveau rendez-vous avec cette fois-ci des écrits précis, des propositions qui risquent d'être infructueuses ou irrecevables juridiquement.

La deuxième réponse : Nous avons lancé une étude départementale qui est décrite dans les pages suivantes de l'exposé. La première priorité est de définir les zones susceptibles d'accueillir un site, susceptibles sous l'aspect hydrogéologique et sur tout un tas d'autres critères. L'étude est lancée et le 17 Décembre nous aurons la restitution des zones compatibles sur le département. La deuxième phase sera donc à partir de ces zones sélectionnées d'aller vers le choix d'un site.

On a demandé l'aide du BRGM (Bureau de Recherches Géologique et Minières), aide qui nous a été accordée. Tant que les zones n'auront pas été définies, nous ne pourrons pas aller plus loin dans la recherche des sites, parce que les premiers critères sont des critères hydrogéologiques. Donc l'étude est en cours. L'étude de recherche du site est lancée mais la première phase c'est bien la détermination de zone.

M. TREMEGE : Je voudrais te dire Guy que si tu le souhaites, je suis d'accord d'aller voir la Préfète avec toi, mandaté par l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération s'ils s'en sont d'accord.

M. DUFAURE : Quel que soit le résultat de l'appel d'offres, nous avons l'impérieuse nécessité de revoir la Préfète, pas seulement au niveau de l'agglomération, mais au niveau du Conseil Général parce que cela concerne toutes les communes du département.

Aujourd'hui, nous sommes sous un arrêté préfectoral qui est sorti, qui existe, qui dit qu'il y a sursis à statuer et possibilité de deux ans plus un an. Ce qui veut dire que l'on pourra négocier avec elle ces trois ans supplémentaires, c'est-à-dire aller jusqu'en 2016. Si l'on veut aller au-delà de 2016, il faut rouvrir une enquête publique, il faut un nouvel arrêté.

Pour l'enfouissement possible sur un site public, il faut aller très vite puisque ce dossier l'on s'en est emparé le plus rapidement possible (Conseil Général), et avant que le feu vert n'ait pu être donné au SMTD, il fallait que l'étude que nous sommes en train de faire sur le plan départemental ait atteint un certain niveau pour définir quels seraient les sites possibles d'accueil.

Donc, c'est pour cela que Guy Poeydomenge a déjà anticipé sur un certain nombre d'études engagées. Ceci dit nous pouvons aller très vite, mais cela dépend aussi de l'Etat qui possède dans ce département un certain nombre de sites particuliers qui ne sont pas dans la plaine alluviale de Tarbes, qui ne correspondent pas du tout à l'accueil de centre d'enfouissement, qui sont plutôt sur les coteaux, donc des endroits où il y a des couches argileuses. C'est pour cela qu'il faut faire des études géologiques, et cela fait aussi partie des questions que nous avons à poser à Mme la Préfète.

On doit se rencontrer au Conseil Général prochainement, avec la Présidente, Guy Poeydomenge et moi-même pour essayer de cadrer comment faire et je souhaite, si l'on doit aller voir la Préfète, que le Président du Grand Tarbes soit associé à cette rencontre.

M. TREMEGE : C'est la moindre des choses que le Président du Grand Tarbes soit associé à cette rencontre, mais aussi le Maire de Tarbes qui est le principal client en l'occurrence.

M. POEYDOMENGE : Le site de Bénac, c'est 145 000 habitants qui sont concernés sur les 220 000 que nous gérons puisqu'il y a deux cantons qui vont sur la Haute-Garonne.

M.LIDAR : Il faut agir vite et faire des réalisations rapides mais en même temps il faut agir d'une manière précautionneuse parce qu'il ne faut pas susciter des polémiques inutiles, il y en eu beaucoup trop. Moi-même à un moment donné, j'ai peut être donné, je le reconnais dans cette chose là. C'est un sujet très complexe, qui nécessite beaucoup de raisons et il faut l'aborder avec tranquillité et je pense que si l'on doit prendre en compte le critère et le paramètre prix, il faut également entendre le paramètre nuisance de la décharge actuelle de Bénac. Je suis très heureux de voir que beaucoup d'efforts ont été entrepris récemment pour rechercher de nouveaux sites. Le fait que l'on n'ait pas fait ces efforts plus tôt, peut-être explique une partie des polémiques.

M. POEYDOMENGE : En réponse à M. Lidar qui est délégué du SYMAT au SMTD, je suis d'accord. On a essayé d'anticiper au maximum, mais le Conseil Général et la Préfecture nous ont opposé le fait qu'il fallait d'abord qu'un certain nombre de décisions structurantes soient prises par le Conseil Général. Aujourd'hui, cela a été fait en commission consultative et je pense que l'on doit rendre hommage à la présidente actuelle qui a pris ce dossier à bras le corps.

M.LIDAR : Dans un souci d'apaisement, il ne serait pas inutile qu'un des représentants des 13 communes, directement concernées par le périmètre de Bénac, puisse être associé à vos travaux et à vos réflexions.

M. POEYDOMENGE : Dernière réponse : c'est une question qui m'a été posée et la réponse est simple. Il y a deux membres, deux maires du canton d'Ossun, qui sont délégués titulaires au S.M.T.D., donc je ne vois pas l'utilité aujourd'hui d'associer des gens ou des associations. Aujourd'hui les élus sont associés et depuis le début.

M. TREMEGE : Je trouve que ce débat a été extrêmement intéressant et en tout cas il nous éclaire tous sur le risque énorme qui est devant nous et devant nos populations, et moi je vous redis si demain vous devez rendre des comptes à vos contribuables quand ils vont voir les factures avec une augmentation de 30 ou 40 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, bonjour les dégâts. Donc, ça moi, je ne suis pas près à l'assumer sans me battre au préalable.

VENTE D'UNE PARCELLE DE 2 HA A MERCEDES POIDS LOURDS SUR LA ZAC DU PARC DES PYRENEES A IBOS :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PAR LA COOPERATIVE DU HARICOT TARBAIS DE L'EXTENSION DE SON BÂTIMENT :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND TARDES – 2009-2013 : PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE – ANNEE 1 :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE AIDE EN FAVEUR DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE EN APPUI DU PASS FONCIER :

M. LIDAR : En préambule, je vais vous rappeler que je vous ai représenté hier au Conseil Régional de l'Habitat où il a été question du PASS-FONCIER et sans rentrer dans les détails, la simple implication de ces dispositions permet pour un ménage à revenu modeste qui chercherait à acquérir un bien de 200 000 € à faire passer son taux d'effort de 40 % à 25 %. Donc on voit bien tout l'effet que représente ce dispositif. Ceci dit il y a trois limites quand même à ce dispositif et qui ont été rappelées dans le cadre de ce conseil :

1°) – La demande excède largement l'offre et par conséquent les dossiers vont être rapidement épuisés.

2°) – Au-delà de 2010, rien n'est prévu.

3°) – Il faut intégrer le fait que les C.I.L. qui sont un élément déterminant de ce dispositif sont en cours de réorganisation et que ceci a un effet bien évident sur la mise en œuvre.

Ceci dit en ce qui concerne les PASS-FONCIER, il en a donc de deux sortes :

- le PASS-FONCIER sous forme de bail à construction,

- et puis un nouveau dispositif récent puisqu'il date de la loi du 25 mars 2009, le PASS-FONCIER à remboursement différé qui permet d'acquérir un bien en collectif alors que jusqu'à présent la possibilité offerte à l'accession dans ce cadre là était réservée à l'accession de maison individuelle. Donc c'est la grande différence par rapport à cela.

Autre point différent et lié à cette loi du 25 mars 2009, c'est ce qui concerne le dispositif de sécurisation et qui a donc été assoupli dans le sens d'une facilitation de l'accès au dispositif.

Je vous rappelle les conditions :

- Il convient que la collectivité territoriale subventionne à hauteur de 3 000 € en zone B-C pour une à trois personnes et 4 000 € en zone B-C pour 4 personnes et plus. La Région Midi-Pyrénées propose donc de contribuer à hauteur de la moitié de ces subventions et il vous est proposé au niveau du Grand Tarbes de contribuer à la même hauteur que la Région Midi-Pyrénées, à savoir : 1 500 € pour les ménages de 3 personnes ou plus et 2 000 € pour les autres ménages, sous réserve naturellement du maintien du dispositif de soutien par l'Etat. Cette subvention est versée au notaire en déduction du prix de vente publique du logement mention étant faite dans l'acte authentique.

Il vous est proposé d'inscrire dans la Communauté d'Agglomération le dispositif PASS-FONCIER pour les années 2009 et 2010, toujours sous réserve du maintien du dispositif de soutien par l'Etat et d'accorder les subventions en faveur de l'accession sociale à la propriété dans les conditions suivantes :

- être primo-accédant,
- acquérir un logement neuf ou à construire devant être affecté à la résidence principale,
- respecter les plafonds de ressources du P.S.L.A.,
- faire en sorte que le logement soit implanté dans le territoire du Grand Tarbes, qu'il s'agisse d'un habitat naturellement individuel ou collectif,
- que les prix de vente des logements concernés respectent les mêmes plafonds que ceux fixés pour les opérations P.S.L.A.

M. BOUBEE : Est-ce qu'on va en faire bénéficier les personnes qui répondent à tous les critères mais qui ont mené leur opération d'acquisition avant la date d'aujourd'hui ? Peut-on revenir rétroactivement ou est-ce que ça démarrera à partir d'aujourd'hui ?

M. TREMEGE : Non on ne peut pas.

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

M. TREMEGE : Je précise pour en revenir au point précédent qu'on vient de vous distribuer les 70 actions qui sont comprises dans les 5 fiches mesure et que nous retrouverons dans le cadre de la convention territoriale 2009-2013 et qui s'inscrivent bien évidemment dans l'Agenda 21. Vous verrez, c'est d'une richesse remarquable et je voudrais féliciter tous ceux et toutes celles qui ont travaillé à l'élaboration de ce document. Excellent travail et vous allez voir qu'on a de quoi faire.

TARIF DES TRANSPORTS URBAINS POUR L'ANNEE 2010

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DU GRAND TARBES – AVENANT N° 6

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT « TYPE LOI SRU » - SOLLICITATION DE MADAME LA PREFETE DES HAUTES-PYRENEES PAR LES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORT – PROJETS DE STATUTS :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET

M. DUFFAURE : Puisqu'il s'agit de réussite aux concours par des agents de la collectivité, les postes occupés avant par ces agents sont-ils fermés ?

M. TREMEGE : Effectivement les postes occupés avant sont fermés.

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION AUPRES DU GRAND TARBES :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT GRAND TARBES – TPR POUR L'OPERATION « GAND CHELEM » :

M.BOUBEE : C'est un sujet que nous avons évoqué lors de la réunion de la politique de la Ville de mardi dernier. Etait joint à la convocation de ce conseil communautaire à la fois, le budget de l'opération ainsi que le projet de convention qui sera signé par Monsieur le Président du Grand Tarbes et Monsieur le Président du TPR. Je vous propose de lire uniquement la délibération puisque vous avez dû lire la convention. C'est une opération que la commission politique de la Ville a jugé intéressante puisque le TPR réalisera des missions d'intérêt général au profit des enfants des quartiers prioritaires, les quartiers classés 1 et 2 du contrat urbain de cohésion sociale. Il y aura donc 6 après midi ludiques organisées avec des éducateurs qui apprendront à ces enfants des valeurs véhiculées par le sport, également des valeurs fortes telles que celles du respect de soi, du respect de l'autre, de règles, de limites. A raison de 50 enfants par après-midi dans ces quartiers éligibles, l'opération a paru tout à fait digne et intéressante à l'ensemble des représentants des communes.

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLUS ET ENERGIE PERFORMANCE SITUES LES VIGNES A BORDERES SUR L'ECHEZ :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PRUCD SITUES LES VIGNES A BORDERES SUR L'ECHEZ :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

CESSION DE DIVERS BIENS MOBILIERS :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

VENTE DE PARCELLES A DES PARTICULIERS DANS LE LOTISSEMENT DEBAT POUHEY A IBOS :

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité

Dates des prochains conseils communautaires :

- 11 décembre 2009
- 15 janvier 2010

Vœux du Grand Tarbes : 15 janvier 2010 à 11 h 30 à Laloubère

La séance est levée.